Annonce à faire paraître dans la FAO, rubrique "Communes"

COMMUNE DE CHANCY

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur communal

Le contexte

Située à l'extrémité occidentale du canton de Genève et de la Suisse, la commune de Chancy est délimitée par la frontière française à l'ouest et au sud, les communes d'Avully au nord et d'Avusy à l'est. Le territoire de la commune est caractérisé par un relief diversifié, modelé notamment par le Rhône – qui longe la frontière ouest entre la France et la Suisse – et ses affluents. Hors des sites construits, la forêt et l'agriculture occupent la majeure partie du territoire communal. La présence d'une grande diversité et richesse de milieux naturels et d'espèces menacées au niveau national confère à la commune de Chancy un rôle primordial au sein du canton pour la conservation de ce patrimoine. Si Chancy offre un cadre de vie de grande qualité à ses habitants et attire un public nombreux pour les promenades et les loisirs, sa situation de « porte d'entrée » dans le canton génère d'importantes nuisances dues au trafic pendulaire qui traverse la commune. Au travers de son plan directeur, la commune souhaite se donner les moyens d'anticiper l'impact des grands projets d'urbanisation et d'infrastructures à l'échelle de l'agglomération et de favoriser un aménagement qualitatif de son territoire.

Le plan directeur communal (PDCom)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer l'évolution de son territoire**.** Il traite de nombreux domaines : habitat, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 contraint les communes à réviser leur planification directrice. Le PDCom de Chancy datant de 2011, il a été décidé d'une mis à jour plutôt que d'une révision complète afin de prendre en compte l'évolution du contexte cantonal (planifications supérieures, grands projets) et communal (réalisation de plusieurs projets de construction depuis 2011, nécessitant de préciser ou réorienter certaines options du PDCom en vigueur).

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Chancy, en collaboration avec le département du territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 15 mars au 14 avril 2021** sur le projet de plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

À la Mairie, route de Valleiry 4 (horaires : lundi de 15h30 à 18h30, mercredi de 10h00 à 12h00 et jeudi de 17h00 à 19h00).

Au département du territoire (DT), réception de l'office de l'urbanisme, rue David-Dufour 5, 5e étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et uniquement sur rendez-vous. Prendre rendez-vous au moins 1 jour à l'avance au 022 546 73 00 entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 16h00).

Les observations relatives au projet de plan directeur communal doivent être adressées par écrit à la Mairie de Chancy ou au département du territoire.